



Règlement du Challenge « 1000 et un pas roses 2024 »

ORGANISATION GENERALE

Dans le cadre de la prévention du cancer du sein « **octobre rose** », 2 challenges sont mis en place.

Challenge **solo** : sur tout le mois d'octobre celui qui aura fait le + grand nombre de pas seul ou au sein de son équipe.

Challenge **équipe** : celui qui aura réuni le + grand nombre de participants.

Nous savons tous que **marcher c'est bon pour la santé**, nous marchons tous les jours, mais savons-nous combien de pas nous faisons dans une journée ?

Pour rester en bonne santé les experts recommandent de marcher 10 000 pas par jour soit 7,5 km. Cette préconisation est une idée reçue, comme celle de manger 5 fruits et légumes par jour. En moyenne les français font entre 2 000 et 4 000 pas par jour.

Le Challenge 1 000 et un pas roses est ouvert à tous et à tous les âges. Il se déroule sur tout le mois d'octobre. Il consiste à totaliser le nombre de pas réalisé chaque jour et de le noter sur un calendrier offert par l'ACC26.

Départ : mardi 01 octobre 2024.

Fin : jeudi 31 octobre 2024.

Lieu : partout où vous le souhaitez !

Challenge solo : celui qui totalise le plus grand nombre de pas.

Challenge équipe : celle qui totalise le plus grand nombre de participants.

Concours voyage : le gagnant sera celui qui fera voyager un article de l'ACC26 le plus loin possible, qui prendra une photo pour prouver le lieu où il se trouve et qui publiera la photo sur les pages des réseaux sociaux de l'ACC26.

INSCRIPTIONS

Tarif 15 € comprenant un sac à dos, un podomètre pour mesurer la distance parcourue, un calendrier pour noter le nombre de pas réalisé chaque jour et au choix un tour de cou ou un verre pliable ou une gourde (dans la limite des stocks disponibles).

L'organisation décline toute responsabilité en cas de mauvais fonctionnement du podomètre, de perte, de vol ou de détérioration.

Les bulletins d'inscription peuvent être téléchargés sur le site de l'association www.acc26.fr ; ou demandés par mail à acc26@orange.fr ; ou être pris dans les locaux de l'ACC26 ; ou être réclamés par Tél.

Mode de règlement : vous pouvez régler de différentes manières, par chèque libellé à l'ordre de ACC26 ; par virement sur le compte de l'association IBAN : FR76 1027 8089 0100 0204 7530 148 ; en scannant le QR code mis sur les documents ; en passant au

ACC26 – quai Ulysse Chevalier – 26100 Romans

☎ 09.53.01.37.35 - @ acc26@orange.fr - 🌐 <http://acc26.fr>



www.facebook.com/AgirContreLeCancer26



local pour régler en espèces ou par carte bancaire.

Frais d'envoi et d'emballage : les personnes qui ne pourront pas passer au local à Romans, auront la possibilité de se faire envoyer le kit. Vous devrez rajouter au tarif inscription la somme de 10.50 euros correspondant aux frais postaux.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

RECOMPENSE :

A la clef 2 récompenses :

- ⇒ Le trophée **solo** 2023
- ⇒ Le trophée **équipe** 2023

CONTROLE

Vous vous engagez à ce que le podomètre soit réservé à votre usage exclusif. En aucun cas il ne doit être prêté dans le but d'augmenter la distance parcourue.

UTILISATION D'IMAGE

Les concurrents autorisent expressément les organisateurs du 1000 et un pas roses, ainsi que leurs ayants droits tel que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à cette manifestation, sur tout support, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant, par notre intermédiaire, vous pourrez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, merci de le signaler aux organisateurs par écrit, en précisant votre nom, prénom et adresse et numéro d'inscription.

CONCLUSION

L'inscription d'un participant au « challenge de 1000 et un pas roses », atteste qu'il a pris connaissance du présent règlement 2024 et il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

Fait à Romans, le 20/06/2024

Claire Lavayssière Présidente

ACC26 – quai Ulysse Chevalier – 26100 Romans

☎ 09.53.01.37.35 - @ acc26@orange.fr - 🌐 <http://acc26.fr>



www.facebook.com/AgirContreLeCancer26